



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1322 - Restructuration et réhabilitation
de logements sociaux**

**Convention de partenariat avec Obernai
Habitat pour l'adaptation des logements
à la perte d'autonomie et/ou au handicap**

Rapport n° CP/2014/814

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne le renouvellement de la convention pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap entre le Département et la SEM Obernai Habitat.

Le présent rapport concerne le renouvellement de la convention pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap entre le Département et la SEM Obernai Habitat.

Dans le cadre de la définition de sa politique de l'habitat, le Département a retenu le principe d'une contractualisation avec les organismes bailleurs pour atteindre des objectifs de production de logements tant quantitatifs que qualitatifs.

Le Département a souhaité ainsi établir une convention pour le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap avec l'ensemble des opérateurs HLM œuvrant sur le territoire du Bas-Rhin, CUS comprise.

Dans le cadre de cette convention, Obernai Habitat s'engage à adapter au moins 7 % de son patrimoine existant aux situations de handicap de son public. Obernai Habitat s'engage également à produire au moins 5 % de logements adaptés dans le cadre de ses grosses réhabilitations et de sa production neuve.

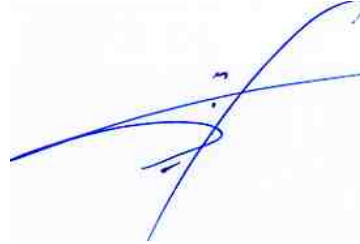
En contrepartie de ces efforts, le Département lui accorde une subvention spécifique et lui donne accès à un accompagnement technique gratuit du CEP CICAT. Un budget d'environ 16 000 € pourrait être réservé annuellement. La convention vous est soumise en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat en vue du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap, entre le Département et la SEM Obernai Habitat, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL